



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 25 – 2016

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline

Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	7	1	7	7	0	0

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

Mise en conformité des statuts en application de la loi NOTRe

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la délibération en date du 30 septembre 2016 adoptée par les membres du Conseil Communautaire approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière :

les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) existants doivent avant le 31 décembre 2016 mettre en conformité leurs statuts avec les dispositions de la loi relatives aux compétences, et ce à la majorité qualifiée des membres.

Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

- reclassement des compétences
- ajout de compétences
- intérêt communautaire et statuts
- définition de l'intérêt communautaire

Monsieur le Maire présente les modifications des statuts en application de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE les statuts modifiés de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

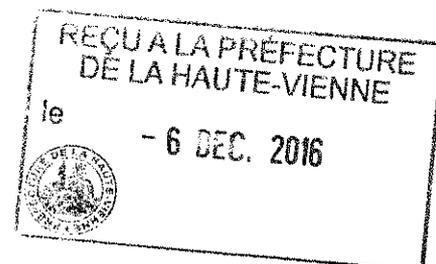
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 novembre 2016.

LE MAIRE,







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 26 – 2016

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETARE : Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline

Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	7	1	7	7	0	0

FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer le prix de vente du mètre cube d'eau pour l'année 2017.

Il rappelle les tarifs des années précédentes et précise que le même tarif est appliqué pour la vente d'eau à la commune de Saint Julien le Petit :

- 2014 : 0.60 €
- 2015 : 0.60 €
- 2016 : 0.65 €

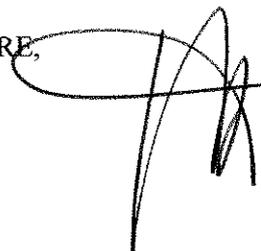
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

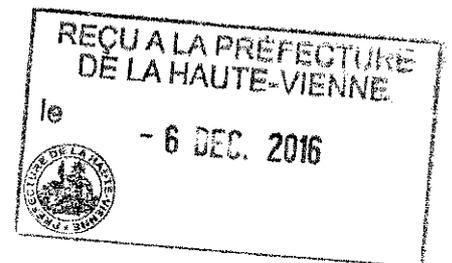
- **DECIDE de fixer à 0.80 € le prix de vente du mètre cube d'eau pour l'année 2017**
- **DIT que le même tarif sera appliqué au volume d'eau facturé à la commune de Saint Julien le Petit**
- **DIT que le prix de location du compteur reste fixé à 30 € par an**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Augne, le 29 novembre 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 27 – 2016

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETAIRE : Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline

Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	7	1	7	7	0	0

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES COMPTEURS D'EAU

Monsieur Gérard LIVET, 1^{er} Adjoint rappelle que le programme de remplacement de compteurs débutera en 2017.

Il sera procédé, par secteur, au remplacement des compteurs d'eau de l'intérieur vers l'extérieur ; les frais engendrés seront supportés par la commune.

Ce programme sera réalisé sur plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de mettre en place le programme de remplacement des compteurs d'eau et précise que dans la mesure du possible, pour faciliter les relevés annuels, les compteurs seront installés à l'extérieur.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

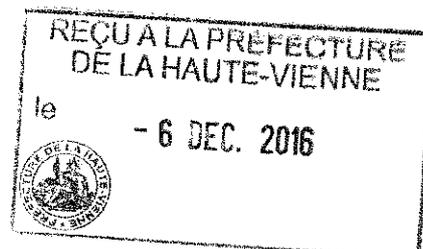
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 novembre 2016.

LE MAIRE,





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 29-2016

Nombre de Conseillers : en exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la Commune d'AUGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Mr LACOUTURIERE Michel, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MM : LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – TRUFFY Vincent – LACOUTURIERE Marie-Pauline – ~~SUBRENAT Valérie~~

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS : LACOUTURIERE Bernard – LACOUTURIERE Georges – ESCOBAR Dominique

Mme SUBRENAT Valérie a donné procuration.

SECRETAIRE : MME LACOUTURIERE Marie-Pauline

INSTITUTION D'UN REGIME INDEMNITAIRE AU PROFIT DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, article 88 alinéa 1 donne compétence à l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale pour fixer les régimes indemnitaires dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

Le décret N° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que le régime indemnitaire fixé par les assemblées délibérantes des collectivités territoriales ne doit pas être plus favorables que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant les fonctions équivalentes.

Il précise que compte tenu de leur rattachement à des corps de préfecture, les adjoints administratifs territoriaux et les adjoints techniques territoriaux peuvent percevoir l'indemnité d'exercice de missions des Préfectures (IEMP) calculée par application à un montant de référence d'un coefficient multiplicateur d'ajustement.

Monsieur le Maire propose d'instituer au profit des agents de la commune d'Augne, une indemnité d'exercice de missions des Préfectures ; il précise que l'arrêté du 24 décembre 2012 modifie les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures et présente les nouveaux montants :

- Adjoints administratifs territoriaux principaux de 2ème classe : 1478 €
- Adjoints techniques territoriaux de 2ème classe (fonctions hors conducteur) : 1143 €

Monsieur le Maire précise que les fonctionnaires titulaires et stagiaires (temps complet, temps partiel, temps non complet) peuvent bénéficier de l'indemnité d'exercice.

La commune emploie deux agents classés en catégorie C, les conditions d'attribution pourraient se présenter comme suit :

Cadre d'Emploi Catégorie	Montant référence	de	Coefficient multiplicateur
Adjoint technique de 2ème classe stagiaire - C	1143		0.75
Adjoint administratif principal de 2ème classe - C (temps non complet)	1478		1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'appliquer le nouveau régime indemnitaire comme indiqué ci-dessus

- **DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 décembre 2016**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016**

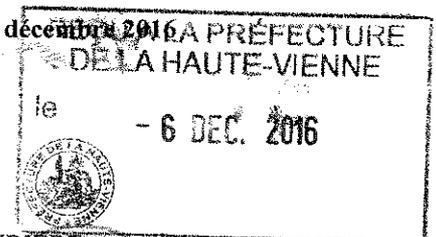
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 29 novembre 2016.

LE MAIRE,
Michel LACOUTURIERE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 29 – 2016

L'an deux mille seize, le 22 novembre à 18 heures 15, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. LACOUTURIERE Michel, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MM LACOUTURIERE Michel – LIVET Gérard – CHAMPAUD Marc – COUTAUD Philippe – LACOUTURIERE Marie-Pauline – TRUFFY Vincent

EXCUSES : SUBRENAT Valérie – LAHAYE Grégory

ABSENTS: LACOUTURIERE Georges – LACOUTURIERE Bernard – ESCOBAR Dominique

SECRETARE : Mme LACOUTURIERE Marie-Pauline

Madame SUBRENAT Valérie a donné procuration.

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
11	6	7	1	7	7	0	0

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur POIRIER Pascal assure les fonctions de Trésorier Municipal à la Trésorerie d'Eymoutiers depuis le 1^{er} septembre 2016.

L'indemnité de Conseil pouvant lui être attribuée pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016 s'élève à la somme nette de 64.90 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE d'allouer à Monsieur POIRIER Pascal 100% de l'indemnité de Conseil pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016 soit la somme nette de 64.90 €**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 8 décembre 2016.

LE MAIRE,

